



LA DÉMOCRATIE PARTICIPATIVE

Compte-rendu

CONSEILS DE QUARTIERS



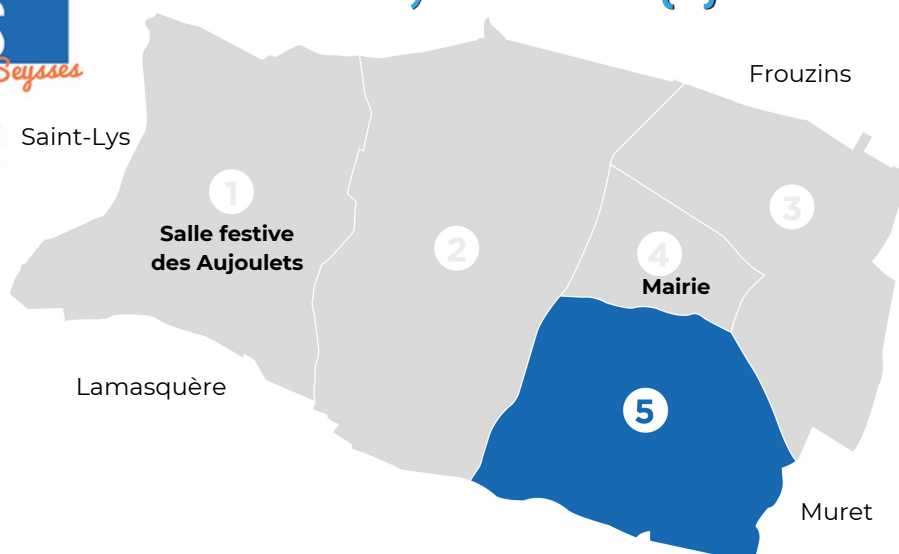
21 mai 2026

à Seysses

Saint-Lys

Lamasquère

Ox-Gay-La Piche (5)



51
PARTICIPANTS

Les conseils de quartiers se sont déroulés en mai 2026 pour la 4^e édition, rassemblant les Seyssoises et Seyssois autour d'un objectif commun : construire ensemble les quartiers de demain.

Véritables espaces de dialogue de proximité, les conseils de quartiers sont avant tout des lieux d'échanges ouverts à tous, où chaque question peut être posée et chaque sujet débattu. L'un des objectifs est de donner des informations sur les projets en cours, mais aussi de recueillir les attentes et les idées des administrés seyssois pour leur quartier.

Mais au-delà de l'information, ces conseils de quartiers sont aussi un moyen pour chacun d'être acteur de sa commune. À Seysses, la participation citoyenne prend tout son sens grâce à des habitants engagés et passionnés, investis dans des groupes de réflexion et d'actions sur des projets concrets. C'est **ensemble**, à travers le **partage** et les **échanges**, que nous faisons avancer notre ville ! Mots qui ont été choisis par les Seyssoises et Seyssois pour définir la démocratie participative à Seysses

L'an dernier, cette implication a d'ailleurs été reconnue nationalement. Notre commune a été **Lauréate du Prix de la Participation** dans la catégorie des communes entre 10 000 et 20 000 habitants pour la co-construction du projet culturel « Seysses, ville des cultures » et la création du groupe Patrimoine, collectif d'habitants dont les objectifs sont la valorisation et la transmission du patrimoine communal dont une des membres a accompagné la municipalité lors de la remise du prix au Sénat. C'est la 3^e année consécutive que Seysses est primée pour ses initiatives de démocratie locale. C'est la valorisation de l'engagement des Seyssoises et des Seyssois et la force du collectif qui fait vivre la commune.

Ces conseils de quartiers s'inscrivent pleinement dans cette volonté de démocratie locale vivante et active. Chaque rencontre au nombre de 5 s'articule en plusieurs temps : les réalisations récentes et les projets à venir, ainsi que quelques éléments à l'échelle de la commune. Cette année, la nouveauté repose sur les **témoignages d'habitants qui ont partagé les initiatives qu'ils ont mises en place dans leur quartier**.

Enfin, un long temps a été consacré aux échanges (questions/réponses), car ces conseils sont avant tout les vôtres.



LA DÉMOCRATIE PARTICIPATIVE

Compte-rendu



Ox-Gay-La Piche (5)

Thèmes : Voirie - Mobilités - Développement économique

Question (Q) :

(Q) : Plusieurs habitants signalent un manque d'entretien des accotements, notamment chemin de Saint-Ague, ainsi que l'envahissement de la végétation le long du Binos. Il est également demandé quand seront réalisés le tracé médian du chemin de Gay.

(Q) : Les habitants souhaitent connaître les perspectives de prolongement de la voie partagée le long de la route d'Ox.

(Q) : Des habitants signalent des stationnements gênants sur la voie partagée ainsi que des difficultés liées aux trottoirs, notamment rue Aimé Césaire.

(Q) : Il est demandé de mieux matérialiser la fin de la zone limitée à 30 km/h en venant d'Ox.

(Q) : Un habitant s'interroge sur le choix de chaudières à condensation plutôt que de pompes à chaleur lors du remplacement des installations communales.

Réponse (R) :

(R) : Monsieur le Maire indique que le tracage du chemin de Gay est programmé et devrait être réalisé prochainement. Une réunion avec les riverains a eu lieu en novembre 2025, et pour le quartier Saint-Ague une nouvelle rencontre est prévue.

Les remarques concernant le fauchage des accotements sont prises en compte ; les habitants sont invités à signaler ces situations auprès des services de la mairie afin d'en faciliter le suivi.

Concernant le Binos, il rappelle que son entretien relève de la compétence du SIVOM SAGe. La commune reste toutefois vigilante et continuera d'intervenir auprès du syndicat afin que les opérations d'entretien soient réalisées régulièrement.

(R) : Monsieur le Maire précise que ce projet demeure inscrit dans les réflexions communales mais ne pourra être engagé immédiatement. Les premiers tracés prévoyaient un passage sur des terrains privés ; les accords envisagés n'ayant pas abouti, la commune souhaite désormais sécuriser juridiquement l'ensemble des emprises avant toute réalisation.

Un financement est prévu pour poursuivre progressivement les liaisons douces vers le centre-ville, mais ces aménagements nécessiteront plusieurs années.

(R) : La municipalité confirme que ces situations ont été constatées et sont verbalisées par la Police Municipale. En outre, la pose de potelets est programmée à plusieurs endroits afin d'empêcher le stationnement sur les cheminements piétons. Ces installations nécessitent toutefois les autorisations des partenaires concernés et représentent un coût important, d'autant que certains équipements sont régulièrement dégradés.

(R) : Monsieur le Maire indique que la commune privilégiera la mise en place d'ellipses au sol, jugées plus visibles que de simples panneaux de signalisation qui accentuent la pollution visuelle.

(R) : Monsieur le Maire explique que certaines interventions ont dû être réalisées dans l'urgence, notamment à l'école Paul Langevin. Le coût très élevé des pompes à chaleur constitue également un frein. La commune poursuit néanmoins sa réflexion sur les économies d'énergie et les énergies renouvelables et durables.



LA DÉMOCRATIE PARTICIPATIVE

Compte-rendu



Ox-Gay-La Piche (5)

(Q) : Les habitants souhaitent connaître les perspectives de développement du réseau d'assainissement collectif.

(R) : Monsieur le Maire rappelle que cette compétence relève du SIVOM SAGe. Compte tenu du coût des extensions de réseau et des contraintes techniques liées aux nappes phréatiques, aucun développement significatif n'est envisagé à court terme, hors nouveaux lotissements.

La commune encourage le recours aux micro stations d'épuration, qui présentent aujourd'hui de bonnes performances.

(Q) : Les habitants constatent un allongement des délais pour obtenir une benne à déchets et souhaitent savoir si ce service sera maintenu.

(R) : Monsieur le Maire rappelle que plusieurs vols de bennes et d'un camion communal ont conduit la commune à adapter son fonctionnement. Le service est maintenu mais les bennes ne sont désormais mises à disposition que lorsqu'elles peuvent être sécurisées sur des propriétés privées. D'autres solutions sont actuellement à l'étude afin de préserver ce service.

(Q) : Les entreprises souhaitent connaître le calendrier et le contenu du projet de réhabilitation de la zone de la Piche avant le lancement des travaux.

(R) : Le chiffrage définitif est en cours. Les travaux pourraient être réalisés sur deux ou trois années. La commune travaille avec le Muretain Agglo, propriétaire de la zone, afin d'optimiser les coûts, notamment par la mise en place d'un marché global permettant des économies. Une participation financière du Muretain Agglo est également attendue et plusieurs réunions ont déjà eu lieu avec les entreprises concernées.

(Q) : Plusieurs commerçants expriment leur incompréhension face à l'évolution importante du montant de la taxe sur les enseignes publicitaires (TLPE) et regrettent un manque d'information.

(R) : Monsieur le Maire rappelle que cette taxe est encadrée par la réglementation nationale. La commune a appliqué les évolutions préconisées à l'issue d'un diagnostic tout en augmentant le seuil d'exonération de 7 à 12 m² afin de limiter les conséquences pour les petites enseignes. Une réunion sera organisée à destination des entreprises et commerçants concernant l'actualisation demandée par les services de l'Etat pour uniformiser la taxation. Cette taxe a aussi pour objectif de limiter la pollution visuelle des enseignes. La municipalité accompagnera les entreprises pour trouver des solutions adaptées.

(Q) : Plusieurs questions sont posées concernant les projets d'implantation d'Aldi, l'extension d'Intermarché et le développement de nouveaux commerces sur la commune.

(R) : Monsieur le Maire rappelle que la Commission Départementale d'Aménagement Commercial (CDAC) est compétente pour examiner les projets de création ou d'extension de commerces dépassant certains seuils de surface de vente et apprécier leur impact, notamment sur l'aménagement du territoire, les flux de circulation et le développement durable.



LA DÉMOCRATIE PARTICIPATIVE

Compte-rendu



Ox-Gay-La Piche (5)

(Q) SUITE : Plusieurs questions sont posées concernant les projets d'implantation d'Aldi, l'extension d'Intermarché et le développement de nouveaux commerces sur la commune.

(R) SUITE : Concernant le projet Aldi, la surface commerciale proposée était de 985 m², soit en dessous du seuil de 1 000 m² à partir duquel la saisine de la CDAC est normalement requise. Compte tenu des enjeux du projet et de son implantation dans un secteur déjà particulièrement saturé en matière de circulation, la commune a néanmoins souhaité que la CDAC puisse se prononcer sur ce dossier.

La commission a rendu un avis unanimement défavorable, notamment au regard des problématiques de circulation et de sécurité routière identifiées dans ce secteur. Monsieur le Maire précise que les réserves exprimées par la commune ne portaient pas sur l'enseigne Aldi elle-même, mais bien sur les conséquences du projet en matière de circulation et de sécurité.

S'agissant d'Intermarché, il indique que le projet d'extension est ancien et vise à diversifier l'offre commerciale. La commune poursuit également ses démarches pour accueillir de nouvelles activités complémentaires sur le territoire.

Monsieur le Maire rappelle enfin que les choix d'implantation commerciale relèvent des propriétaires fonciers et que la municipalité veille et incite à la diversité des commerces mais n'a pas de pouvoir décisionnaire.

(Q) : Des habitants interrogent la commune sur l'installation d'une nouvelle antenne de téléphonie mobile.

(R) : Monsieur le Maire explique que les possibilités d'opposition des communes sont très limitées par la réglementation nationale, car elles ne peuvent porter que sur les règles d'urbanisme. Après échanges avec les opérateurs, certaines adaptations du projet ont néanmoins pu être obtenues, notamment concernant son implantation.

La commune continue de privilégier la mutualisation des équipements entre opérateurs lorsque cela est possible. Il précise que lorsque la commune a connaissance du projet en amont elle essaye de travailler avec les opérateurs des solutions optimales. Il a demandé à chaque installation que l'opérateur organise une réunion de riverains pour répondre aux questionnements.



LA DÉMOCRATIE PARTICIPATIVE

Compte-rendu



Ox-Gay-La Piche (5)

(Q) : Des précisions sont demandées concernant un futur programme immobilier.

(R) : Monsieur le Maire indique que le projet situé derrière la zone Segla prévoit la réalisation d'environ 80 logements, auxquels s'ajouteront 80 appartements au sein d'une résidence seniors, plébiscitée par nos aînés qui souhaitent rester à Seysses. Le projet prévoit également l'installation d'un cabinet médical, qui contribuera à pérenniser et renforcer la présence de médecins sur la commune.

Avant de conclure, Monsieur le Maire annonce l'organisation d'une réunion de restitution par le Muretain Agglo avant la fin du mois de juin afin de présenter les projets de voirie et d'aménagement du secteur de la Zone de la Piche. Les acteurs concernés recevront une invitation et sont encouragés à participer à ces temps d'échange.

Les questions personnelles feront l'objet de réponses individuelles.

Monsieur le Maire remercie l'ensemble des habitants présents pour leur participation, la richesse des échanges et les nombreuses observations formulées tout au long de la soirée. Les remarques, suggestions et propositions recueillies constituent une contribution précieuse pour poursuivre l'amélioration du cadre de vie et faire évoluer les projets de la commune.

Ce dialogue ne se limite pas aux conseils de quartier. Tout au long de l'année, chacun peut continuer à faire part de ses idées, de ses observations ou de ses propositions via la boîte à idées ou en écrivant à l'adresse suivante :

[✉ democratieparticipative@mairie-seysses.fr](mailto:democratieparticipative@mairie-seysses.fr)



La réunion se termine par un moment convivial, offrant aux participants l'occasion de prolonger les échanges de manière plus informelle.

Il est également rappelé que tout problème ou dysfonctionnement constaté dans un quartier peut être signalé à la mairie sans attendre la tenue du prochain conseil de quartier. Ces remontées permettent d'intervenir plus rapidement lorsque cela est nécessaire.

Enfin, les participants sont invités à compléter le questionnaire d'évaluation afin de recueillir leur avis sur l'organisation de cette rencontre et d'améliorer les prochaines éditions.



LA DÉMOCRATIE PARTICIPATIVE

Compte-rendu

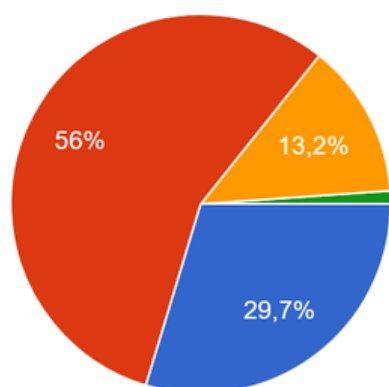


Évaluation des 5 conseils de quartiers

Chaque conseil de quartier a fait l'objet d'une évaluation par le questionnaire complété par les participants à l'issue de la rencontre. Il y a eu **91 réponses**.
En voici la synthèse :

Retour sur l'évaluation

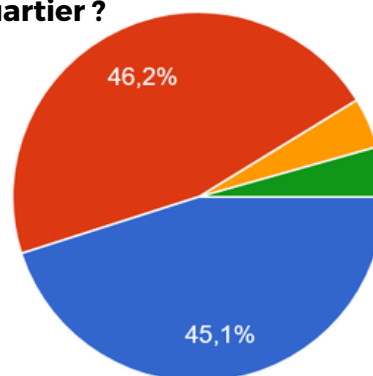
Pensez-vous être bien informé des démarches engagées par la commune ?



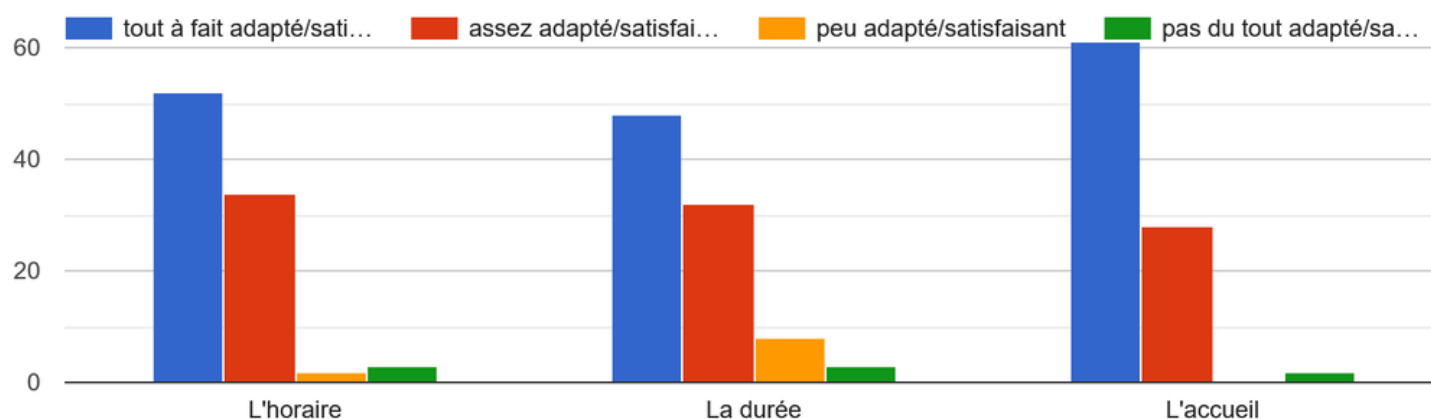
- oui, complètement
- oui, assez
- non, pas complètement
- non, pas du tout

91 réponses

La rencontre vous a-t-elle permis de mieux comprendre l'intérêt des conseils de quartier ?



L'horaire, la durée, l'accueil vous ont-ils paru... ?





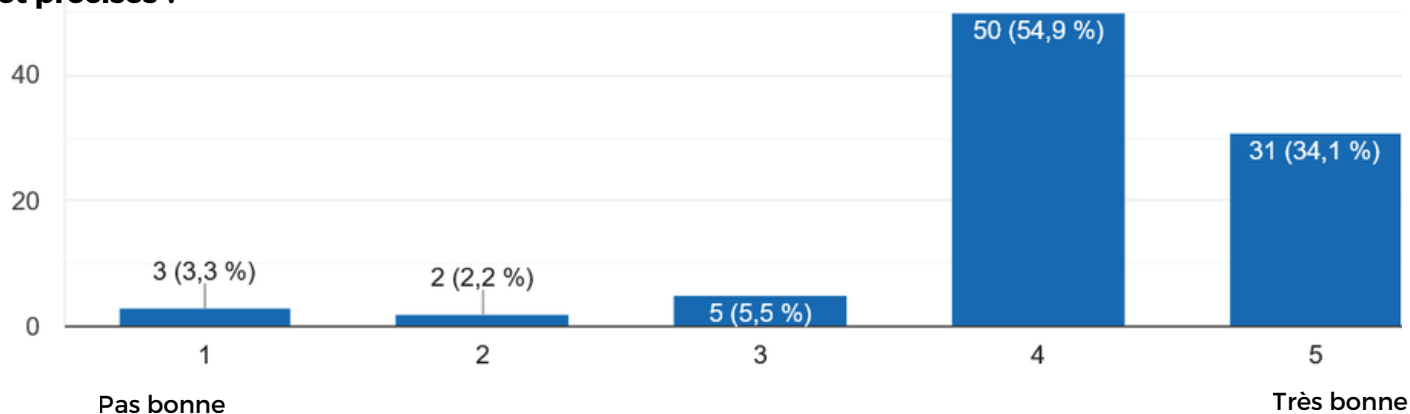
LA DÉMOCRATIE PARTICIPATIVE

Compte-rendu

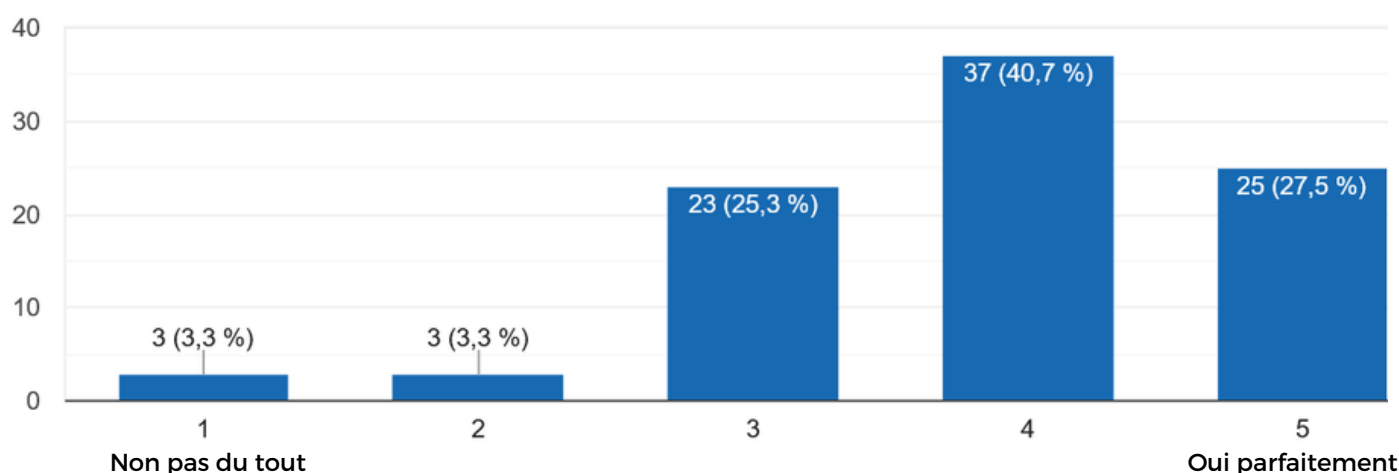


Évaluation des 5 conseils de quartiers

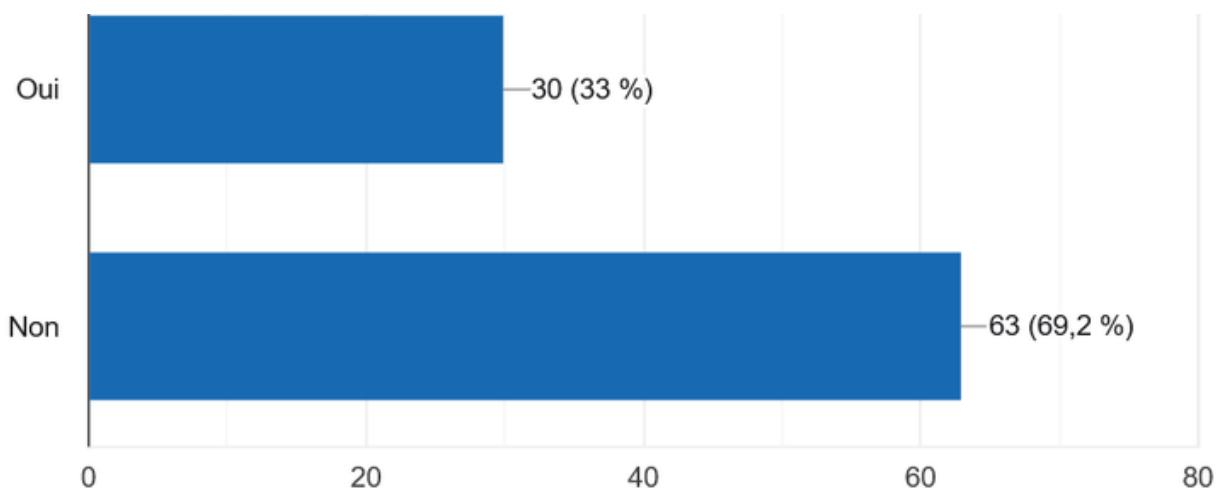
À l'issue de la réunion, diriez-vous que les informations communiquées ont été claires et précises ?



Cette réunion de quartier a-t-elle répondu à vos attentes ?



Souhaitez-vous participer à la consultation relative au Budget participatif ?





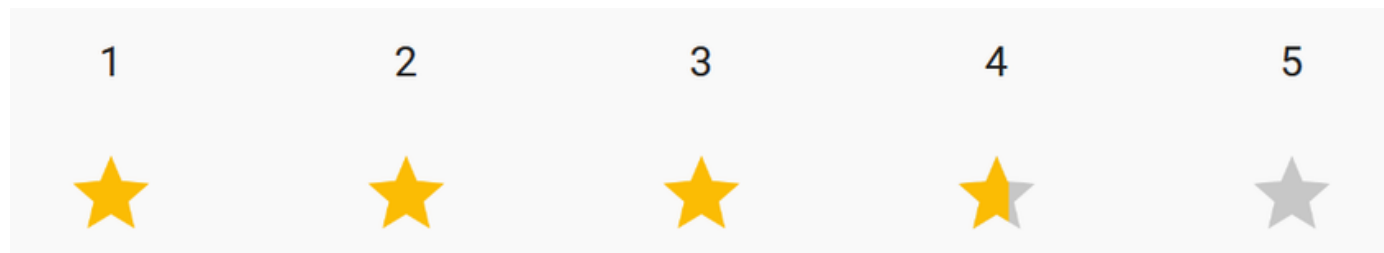
LA DÉMOCRATIE PARTICIPATIVE

Compte-rendu

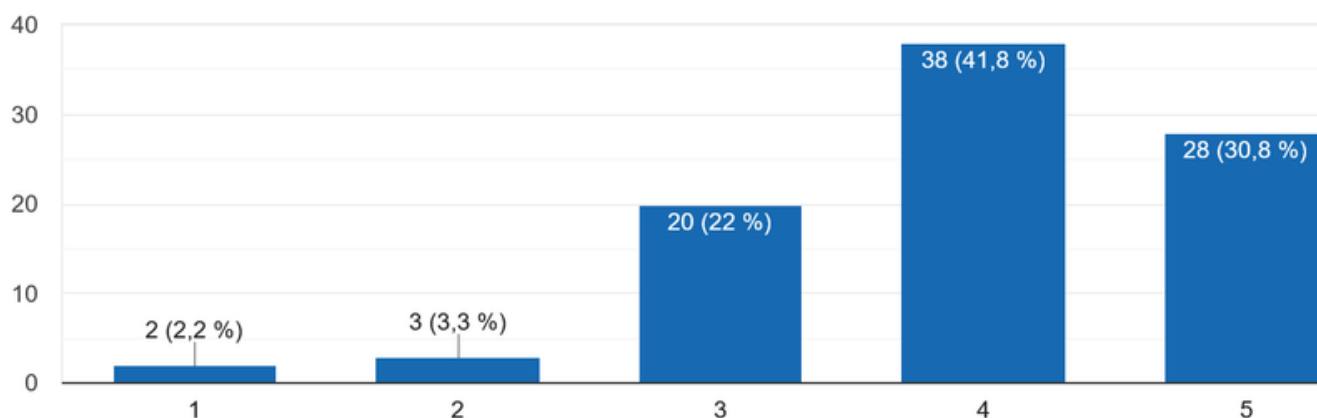


Évaluation des 5 conseils de quartiers

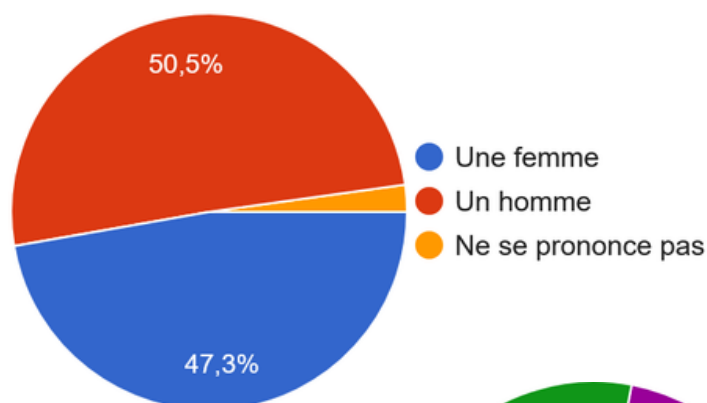
Qu'avez-vous pensé de cette soirée ?



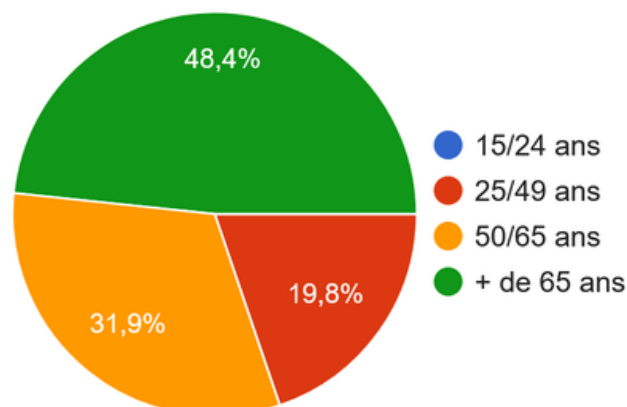
taux moyen : 3.96



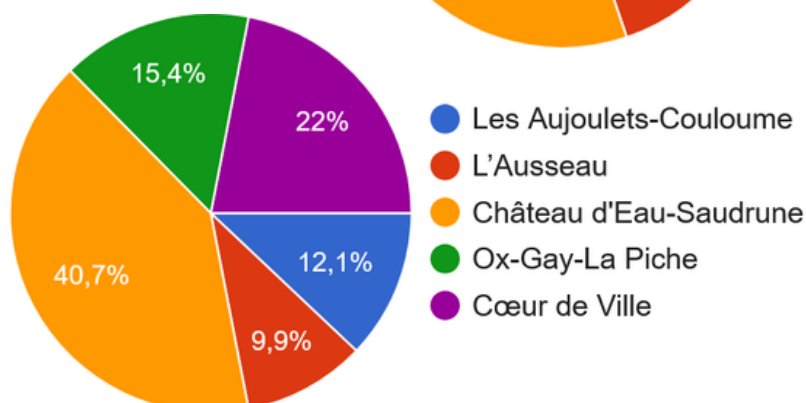
Vous êtes :



Votre tranche d'âge :



Mon quartier :





LA DÉMOCRATIE PARTICIPATIVE

Compte-rendu



Évaluation des 5 conseils de quartiers

Retour sur "les verbatims": Expression des participants



Points à améliorer

- Lors des questions réponses afficher à l'écran une carte du quartier pour situer les lieux.
- Se recentrer sur le quartier concerné.
- Il faudrait que ces conseils restent en débat collectif et ne pas laisser dériver vers un débat personnel.
- Débattre davantage sur des sujets d'intérêt général.
- Plusieurs questions de ma part n'ont pu être posées. Limiter le nombre de questions / pers.
- Il faudrait raccourcir la fin des débats qui s'éternisent et se concentrent que sur une ou deux personnes et pas le collectif. Il faudrait un "time keeper".
- Trop peu de personnes concernées.
- Présentation trop longue.



Points de satisfaction

- Bonne communication en général.
- Réunions qui permettent de prendre connaissance des projets prévus pour mon quartiers.
- Informations et débats très diversifiés et intéressants.
- Création de lien, vecteur d'idées, mise à l'honneur des initiatives.
- Très intéressant mais un peu long.
- En faire plus souvent ou se faire des cafés voisins comme lors de la campagne
- 5 étoiles : panorama complet plus notre quartier. Chiffres clés et infos utiles de ce qui a été fait et sera fait.